

DÉCISION DE PROLONGATION
DE LA DURÉE DE L'ENQUÊTE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNE DE LISLET PRÉSENTÉE PAR LA S.A.S PARC DU CHÂTEAU.

Je soussigné, Francis Blondeau, commissaire enquêteur,

- Vu l'arrêté AEU 113 - IC/2018/121 du 07 septembre 2018 ordonnant l'ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur la commune de LISLET présentée par la S.A.S Parc du Château du lundi 1^{er} octobre 2018 au samedi 03 novembre 2018 inclus,
- Vu les articles L.123-9, L.123-10, [REDACTED] du code de l'environnement,
- ✓ Considérant que la parution de l'avis d'enquête publique dans les journaux l'UNION, l'AISNE NOUVELLE et l'UNION ARDENNES n'a pas été réalisée aux dates réglementaires prévues soit avant le 16 septembre 2018, la parution effective a eu lieu le lundi 24 septembre 2018 soit 8 jours plus tard et que cet incident constitue un défaut d'information du public, la parution n'ayant pas eu lieu dans les délais prescrits,
- ✓ Considérant par ailleurs que l'information a été relayée par ailleurs soit par le journal Agri-Ardennes (publication du 14 septembre) soit par l'affichage réalisée dans toutes les mairies et l'affichage sur les lieux de l'enquête,
- ✓ Considérant que ces retards dans la parution pourraient être reprochés par le public et afin d'assurer une information conforme aux règles,
- ✓ JE DÉCIDE que la durée de l'enquête sera prolongée de 8 jours soit du dimanche 04 novembre 2018 au lundi 12 novembre 2018 inclus. Je demande à Monsieur le Préfet de prendre les mesures nécessaires pour porter cette décision à la connaissance des services et des communes concernées par le projet, pour en assurer sa publicité.
- ✓ Une permanence supplémentaire sera tenue en la mairie de LISLET le lundi 12 novembre 2018 de 14h30 à 17h30.

Fait le 09 octobre 2018 à Chéry-les-Pouilly



Le commissaire enquêteur.

Francis BLONDEAU